



MISE À JOUR SUR LA VÉRIFICATION INTERNE (VI) ET L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

7 AVRIL 2025 | Comité des finances et de la vérification

Cadre des normes policières



LSCSP, 2019

Établir le cadre juridique garantissant que les services policiers respectent des normes élevées, la conformité réglementaire, l'adéquation et l'efficacité.

**Règlement de l'Ont. 392/23 –
Services policiers convenables
et efficaces**

Autorise l'instauration et la mise en œuvre d'une procédure d'assurance de la qualité au sein des services policiers à travers l'Ontario.

**Améliore l'assurance de la qualité par le contrôle,
la conformité, et l'efficacité opérationnelle.**

Contexte d'assurance de la qualité



- Inspecteur général
 - Suivi de la gestion des cas graves
 - Enquête partie VIII de certains incidents
 - Rapport annuel à la Commission
- Vérificateur général d'Ottawa
 - Vérification de la dotation en personnel
 - Gestion de projets
 - Équité, diversité et inclusion
- Vérification interne en matière d'assurance de la qualité
 - Plan de travail de la vérification interne
 - Vérification des biens et pièces à conviction
 - Plans d'action de suivi et de supervision
 - Demandes de la direction



VI et assurance de la qualité

Références professionnelles: CPA-CGA, CIA, CFE, et PuMP

Démarche: méthode opérationnelle structurée et conforme aux normes internationales et pratiques exemplaires de l'industrie (par ex., normes IIA)

Affiliations:

- Institut municipal des vérificateurs internes
- Institut des vérificateurs internes
- *International Association of Property and Evidence*
- *Canadian Association of Law Enforcement Planners*
- Comité d'assurance de la qualité, Association des chefs de police de l'Ontario



État du plan de travail de la VI



2024

- Installation des biens et pièces à conviction (**terminée**)
- Services rémunérés (**Production du rapport**)
- Stratégie des mesures d'adaptation (**annulée**)

2025

- Vérification sur la violence conjugale – (**en cours de planification**)
- Vérification de l'installation des biens et pièces à conviction (**pas encore entamée**)
- Vérification des enquêtes sur la criminalité chez les jeunes (**pas encore entamée**)
- Suivi du plan d'action de la gestion (**1^{er} trimestre 2025**)
- Appuyer le BVG par la vérification de la dotation en personnel (**en cours**)

État d'avancement des VI du PAD (2024)



- En 2023, il y avait un arriéré croissant de plans d'action de la direction (PAD) inachevés;
- Le chef **amorça un examen** pour évaluer le risque, la pertinence et le côté pratique de toutes les recommandations de vérification;
- **Progrès considérables accomplis:**
 - **Hausse du taux d'achèvement:** amélioration de 75 % sur une période de deux ans (50 à 87 achevés);
 - **Réduction du nombre d'initiatives en retard:** baisse de 60 % (soit de 44 à 18);
- Les ajustements stratégiques des calendriers témoignent des interdépendances et contraintes au niveau des ressources.

123

rec. en tout

87

achevées

18

pas encore
échues

18

en retard

Plans d'action achevés



- Progrès de **15** plans d'action de la direction menés à bien (2024)
 - Politiques en milieu de travail renforcées par une mise à jour des cadres portant sur le harcèlement et sur les droits de la personne;
 - Supervision financière améliorée à l'aide de manuels actualisés, d'examen des factures, et de suivi des employés;
 - Mise en œuvre de plus stricts contrôles des congés, y compris des limites imposées par le système et de nouveaux outils de suivi;
 - Opérations améliorées par l'officialisation des sinistres d'invalidité et la rationalisation de l'aliénation des actifs;
 - Actualisation des systèmes pour rendement, sécurité, et déclaration améliorés, y compris des mises à jour d'OSL.

Plans d'action liés à la conformité



Deux PAD ayant des facettes de conformité demeurent en suspens:

1. Plan de perfectionnement des compétences et d'apprentissage
 1. Mise à jour requise annuellement en vertu de l'article 4 de la politique de la Commission, et de la norme ministérielle AI-002;
 2. Des mises à jour ponctuelles de politique appuient la conformité, permettent une fixation cohérente des priorités au sein des plans de perfectionnement, et correspondent aux normes des services policiers. Des retards risquent de nuire à l'amélioration continue visée.
2. Enregistrement des dépenses en heures supplémentaires
 1. En raison des limites du système, les dépenses liées aux heures supplémentaires ne sont pas enregistrées de manière cohérente lorsque engagées;
 2. Ceci constitue un risque en matière de conformité relativement aux normes canadienne de comptabilité du secteur public.

Activités d'assurance de la qualité



- **Développement du cadre d'AQ:** mettre au point et normaliser un cadre complet d'AQ afin de guider des pratiques de qualité cohérentes dans l'ensemble de l'organisation;
- **Harmonisation des politiques et des normes:** Aligner politiques et normes pour assurer leur conformité à la *LSCSP* et accroître l'efficacité globale de l'AQ.
- **Gestion des risques et surveillance du rendement:** mettre en œuvre des évaluations des risques et employer des IRC pour suivre et accroître l'efficacité des mesures d'assurance de la qualité;
- **Intégration de technologies:** tirer profit de la technologie pour optimiser les démarches d'AQ et améliorer l'efficacité des opérations.

Renforcement des capacités: accueillir un spécialiste de rang supérieur en vérification interne et un spécialiste d'assurance de la qualité, et se prévaloir au besoin des services d'experts-conseils.

Reddition de comptes



- Exigences de la Commission selon sa politique actuelle:
 - Compte-rendu annuel du plan de travail de vérification;
 - Rapport d'ensemble sur les opérations de conformité aux directives ministérielles et d'assurance de la qualité;
 - Conclusions cruciales nécessitant l'attention immédiate de la Commission;
 - Vérification des biens et pièces à conviction — rapport annuel des résultats de la vérification.
- Rapports périodiques par l'entremise du CFV.



MISE À JOUR SUR LA VÉRIFICATION INTERNE (VI) ET L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

7 AVRIL 2025 | Comité des finances et de la
vérification